



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**Consultation du public relative à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) par la Communauté de Communes de l'Argence 12420 Sainte Geneviève sur Argence**

-----  
**Note de présentation**  
-----

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service  
Eau et Biodiversité  
Unité  
Qualité des Milieux

**- Contexte réglementaire :**

Code de l'environnement : article L541-30-1, R541-65 et suivants

-----  
**- Objet de l'autorisation :**

- L'installation de stockage de déchets inertes projetée est située sur la commune de **Sainte Geneviève sur Argence** (12) au lieu-dit «La lande», à proximité immédiate de la déchèterie et du quai de transfert des déchets non dangereux.

- Les déchets destinés à être stockés proviendront des activités des particuliers et des artisans résidant dans le secteur de la Communauté de Communes de l'ARGENCE.

- Le site occupera les parcelles référencées : commune de **Sainte Geneviève sur Argence section YH - numéros 99, 102 ,19 ,et 20.**

- Les déchets inertes admissibles sont énumérés en annexe I de l'arrêté Ministériel (MEDDTL) du 12 mars 2012 modifiant l'arrêté du 28/10/2010. Aucun déchet d'amiante ne sera déposé sur le site.

- Le projet d'ISDI devrait permettre le stockage d'environ 25 000 m3 de déchets inertes, soit 40 000 tonnes, sur une surface de stockage d'environ 8 000 m<sup>2</sup>. Le rythme d'apport sera de l'ordre de 2 000 tonnes/an, soit 1 250 m<sup>3</sup>/an, ce qui permettra d'exploiter ce site pendant 20 ans.

-----  
**- Dates et lieux de la consultation :**

L'ordonnance du 02 août 2013 applicable au 01 septembre, a défini pour les décisions individuelles, les conditions et modalités d'une participation du public conforme à l'article 7 de la charte de l'environnement. Le dossier présenté ci-dessus est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 09 octobre 2014 inclus au 25 octobre 2014 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Pour le directeur départemental des territoires,  
Le chef du service eau et biodiversité

  
Renaud RECH